



MAIRIE DE COGGIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2019

DELIBERATION N° 2019/03 : Création d'un poste d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) Parcours emploi compétences

Date de la convocation : 16/03/2019
Le 21 mars 2019 , à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Mathieu RUBINI, Maire.

Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15
ETAIENT PRESENTS : Mr Sébastien SPADA, Mme Emmanuelle SAUL, Mr Marius PERI, Mr Jean François ALIAGA Adjoint au Maire, Mme Françoise ANGELI, Mme Maryse NATALI, Mr Jean-Antoine MARCELLESI, Mr Bernard LAPORTE, Mr Frédéric LECA, Mr SANDRI Francescu.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

ETAIENT ABSENTS : Mme Claudia ANDREANI, Mme Laurène BIFERALI, Mr Eric PIESZKO.

Nombre de membres présents : 11

ETAIENT REPRESENTES :

Votes pour : 7
Votes contre : 3
Abstention : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Quorum : 08
Réf : circulaire n° DFEEP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018

Secrétaire de séance
Mme Emmanuelle SAUL
Le Maire propose au Conseil Municipal, de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} mai 2019 dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences

Le parcours emploi compétence est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Cap emploi).

Le Maire propose donc de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Cap Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement Préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE:

APPROUVE la proposition du Maire par 7 voix, 3 voix contre (Mme SAUL Emmanuelle, Mme ANGELI Françoise, Mme NATALI Maryse) et 1 abstention (M. SPADA Sébastien)

DECIDE de créer un poste d'agent d'entretien à compter du 1^{er} mai 2019 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences »

PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.

INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Les dépenses résultantes de cette création sont prévues au budget primitif et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Mathieu RUBINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20190424-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2019